

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue lundi le 10 juin 2019 à 20 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère ; Carole B. Dussault, conseillère ; Noël Lanthier, conseiller; Denis Godmer, conseiller; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Richard Forget.

Est absent, le directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau

Est également présente, la directrice-générale adjointe Marie-Chantale St-Antoine

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2019.06.112

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 JUIN 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 10 juin 2019
 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019
 3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er juin 2019
 4. Adoption de la liste sélective des déboursés
 5. Demande de dérogation mineure 2019-022
 6. Demande de PIIA 2019-023
 7. Demande de PIIA 2019-024
 8. Demande de PIIA 2019-025
 9. Demande de PIIA 2019-026
 10. Demande de PIIA 2019-027
 11. Demande de PIIA 2019-028
 12. Adoption du second projet de résolution du PPCMOI 2019-014
 13. Adoption du second projet de règlement de 206-2019
 14. Remplacement de la résolution 2018.11.235 - Entente et vente du terrain commercial de la municipalité
 15. Mandat donné à G2 Arpenteurs-géomètres inc et Rado, Corbeil, Généreux Arpenteurs-géomètres dans le cadre de la régularisation des rues suite à la réforme cadastrale
 16. Mandat et liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes
 17. Opposition à la décision du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la modification des modalités de chasse en vigueur
 18. Autorisation de détruire les documents
- Période de questions
19. Levée de la séance ordinaire du conseil

2019.06.113

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.06.114

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1ER JUIN 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.06.115

4. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2019.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
BCH CONSULTANTS	4823	413.91
ÉDITIONS BELZO	4824	26.10
MB RÉFRIGÉRATION	4825	736.90
CORPORATION PRESSE COMMERCE	4826	294.11
POLYVALENTE DES MONTS	4827	150.00
SHEILA JUTEAU	4828	510.00
AMYOT GÉLINAS	4829	9 140.51
SPCA LAURENTIDES-LABELLE	4830	2 226.67
ILLICO PHOTOCOPIES	4831	103.48
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	4832	2 397.92
9213-5375 QUÉBEC INC.	4833	114.98
CROIX-ROUGE CANADIENNE	4834	1 000.00
APLCD PROTECTION LACS CREUX ET DUFRESNE	4835	1 500.00
BSM TECHNOLOGIES LTD.	4836	45.99
METROCOM CANADA	4837	10 922.63
FED QUE. DES MUNICIPALITES	4838	68.99
LES ENTREPRISES S.LAURIN	4839	1 052.03
MARIA SEPULVEDA	4840	612.00
OMNI-TECH SPORTS	4841	940.41
POSTES CANADA	4842	94.36
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	4843	32 162.14
MRC DES LAURENTIDES	4844	300.00
POSTES CANADA	4845	318.31
GILLES DUBÉ	4846	500.00
ADT CANADA INC	4847	501.87
DUBO ÉLECTRIQUE LTÉE	4848	197.76

PATRICE PLOUFFE THERRIEN	4849	1 034.77
REMORQUES DES MONTS	4850	20.40
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	4851	12 335.81
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	4852	562.40
POSTES CANADA	4853	283.42
ANNULÉ	4854	0.00
EFFIGIART INC.	4855	3 277.51
POSTES CANADA	4856	1 485.65
SERVICES PSANSREGRET	4857	2 242.50
ALLAN LIPSTEIN	4858	13.75
BRIGITTE ST-JEAN	4859	670.00
BMR	4860	7 182.29
INFOGRAPHIE BORÉALE INC	4861	310.43
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	4862	143.31
CANADIAN TIRE	4863	383.21
COMBEQ	4864	1 046.27
DISTRIBUTION & SERVICES RG	4865	11 056.10
MARCHÉ M. BOUCHARD	4866	105.96
L'INFORMATION DU NORD	4867	1 016.38
JUTEAU RUEL INC.	4868	279.06
LBC CAPITAL	4869	1 007.18
ANNULÉ	4870	0.00
YVON MARINIER INC.	4871	1 490.46
MARTECH SIGNALISATION	4872	151.77
NORTRAX QUÉBEC INC.	4873	137.62
PÉTROLE PAGÉ	4874	2 465.29
ANNULÉ	4875	0.00
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	4876	1 458.68
SERVICES INFORMATIQUES DES LAURENTIDES	4877	160.97
THIBAUT MARINE INC.	4878	90.24
TOILETTES QUÉBEC	4879	183.96
TRACTION STE-AGATHE/9172-6976 QUÉBEC	4880	29.12
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	4881	1 500.00
WURTH CANADA	4882	304.65
LORTIE ET MARTIN LTÉE	4883	135.22
	Total chèques	118 895.45\$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE ROYALE DU CANADA

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	42 816.96
Services de téléphonie	404.28
Remises salariales fédérales	4 863.11
DAS provincial	11 874.22
RREMQ	6 123.50
Les Pétroles Therrien	276.02
Hydro-Québec	4 977.41
Annie Gareau	350.00
Frais bancaires	239.74
Protectron	105.16
Visa RBC	300.07
Crédit-Bail (10 roues 2015-2020)	4 095.50
Crédit-Bail (Niveleuse 2014-2019)	3 297.05
Crédit-Bail (Équip. déneig. 2016-2019)	1 422.51
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78
Total	82 481.31 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.06.116

5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-022

Demande de permis no. 2019-031 faite par Monsieur Sydney Langdon

Monsieur Sydney Langdon
151, chemin des Daphnés
Lantier, J0T 1V0
4610-87-7944-0-000-0000
Lots: 17-43-P et 18-P, rang 08, canton Doncaster
Zone: 10V

Nature de la demande :

- Construction d'une maison dans la zone de non construction à partir de la ligne naturelle des hautes eaux;

Effets de la demande :

- Demande de dérogation mineure de 8.3m mètres (en façade Est) et de 1.9 mètres (en façade Ouest) sur les 20 mètres de non construction à partir de la ligne des hautes eaux, conformément au plan A5973 (minute 5004) produit par Adam Masson-Godon, A.-G.;
- Demande de dérogation mineure de 2 mètres sur la marge latérale de 4 mètres applicables aux bâtiments principaux, conformément au plan A5973 (minute 5004) produit par Adam Masson-Godon, A.-G.;
- Demande dérogation mineure de 13 mètres à l'article 3.2.3.1 (1) du Règlement 155-2014 qui se lit comme suit : «pour une courbe ayant un rayon inférieur ou égal à 30 mètres, la largeur avant peut être réduite jusqu'à 50 % [25m] de la largeur minimale requise dans un secteur riverain»;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente dérogation soit acceptée selon la résolution 2019.06.27 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.06.117

6. DEMANDE DE PIIA 2019-023

Demande de permis no. 2019-058 faite par monsieur Sydney Langdon.

Monsieur Sydney Langdon
151, chemin des Daphnés
Lantier, J0T 1V0
4610-87-7944-0-000-0000
Lots: 17-43-P et 18-P, rang 08, canton Doncaster
Zone: 10V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	1 sur 2
	Apport des constructions	6 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	6 sur 8
	Matérialité et caractéristiques architecturales	24 sur 26
	Aménagement des terrains	6 sur 10
	Aires de stationnement et allées de circulation	0 sur 4
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	43 sur 56

Pourcentage acceptable 60%
Pourcentage de conformité du projet 76.8%

Évaluation

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Lotissement et rue	S.O.
Impact des constructions	6 sur 6
Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 4
Aménagement des terrains	S.O.
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.

Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac 8 sur 10
Pourcentage acceptable 60%
Pourcentage de conformité du projet 80.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2019-023 soit et est acceptée selon la résolution 2019.06.28 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.06.118

7. DEMANDE DE PIIA 2019-024

Demande de permis no. 2019-059 faite par Madame Dominique Brodeur.

Madame Dominique Brodeur
310, chemin du Lac-de-la-Montagne-Noire
Lanthier, J0T 1V0
4416-64-1737-0-000-0000
Lot : 48-17, rang 01, canton d'Archambault
Zone : 2V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal

Impact des constructions	S.O.
Apport des constructions	2 sur 2
Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
Matérialité et caractéristiques architecturales	8 sur 10
Aménagement des terrains	S.O.
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
Éclairage	S.O.

Grand-total pour Bâtiment principal 10 sur 12
Pourcentage acceptable 60%
Pourcentage de conformité du projet 83.3%

Évaluation

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Lotissement et rue	S.O.
Impact des constructions	4 sur 4
Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
Aménagement des terrains	S.O.
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.

Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	4 sur 4
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2019-024 soit et est acceptée selon la résolution 2019.06.29 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.06.119

8. DEMANDE DE PIIA 2019-025

Demande de permis no. 2019-060 faite par Monsieur Brian Wiseman.

Monsieur Brian Wiseman
 Chemin des Damas
 Lantier, J0T 1V0
 4610-24-3757-0-000-0000
 Lot : 15-P, rang 08, canton Doncaster
 Zone : 10V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2019-025 soit et est acceptée selon la résolution 2019.06.30 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.06.120

9. DEMANDE DE PIIA 2019-026

Demande de permis no. 2019-061 faite par Monsieur Ted Rozenwald.

Monsieur Ted Rozenwald
 chemin du Lac-Cardin
 Lantier, J0T 1V0
 4710-69-0699-0-000-0000
 Lot : 20-31, rang 08, canton Doncaster
 Zone : 10V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2019-026 soit et est acceptée selon la résolution 2019.06.31 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.06.121

10. DEMANDE DE PIIA 2019-027

Demande de permis no. 2019-063 faite par la compagnie 9191-0844 QUÉBEC INC.

9191-0844 QUÉBEC INC
A/S Gérard Lavoie
485, chemin de la Sablière
Lantier, J0T 1V0
4912-63-9413-0-000-0000
Lot : 28-P, rang 07, canton Doncaster
Zone : 8V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,
transformation ou rénovation d'un bâtiment
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2019-027 soit et est acceptée selon la résolution 2019.06.32 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.06.122

11. DEMANDE DE PIIA 2019-028

Demande de permis no. 2019-064 faite par Monsieur Christian Corbeil.

Monsieur Christian Corbeil
992, boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
4612-80-0487-0-000-0000
Lot : 21-P, 21-10-P ET 21-9-P, rang 8, canton Doncaster
Zone : 18C

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,
transformation ou rénovation d'un bâtiment
principal

Impact des constructions	S.O.
Apport des constructions	S.O.
Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
Matérialité et caractéristiques architecturales	10 sur 10
Aménagement des terrains	S.O.
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
Éclairage	S.O.
Grand-total pour Bâtiment principal	10 sur 10
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2019-028 soit et est acceptée selon la résolution 2019.06.33 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.06.123

12. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION DU PPCMOI 2019-014

Second projet de résolution, adopté en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant le bâtiment situé au 615, boulevard Rolland-Cloutier, sur le lot existant 15-p du rang 9 du canton de Doncaster au cadastre de la municipalité de Lantier, circonscription foncière de Terrebonne - usage «restauration» dans la zone 10v.

Demande de permis no. 2019-042 faite par Monsieur Denis Boutin.

Monsieur Denis Boutin
615, boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
4511-35-5032-0-000-0000
Lot : 15-P, rang 09, canton Doncaster
Zone : 10V

Évaluation

4.1 Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Grand-total pour Projets particuliers	94.4%
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	94.4%

CONSIDÉRANT QU'a été déposée une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui consiste à l'utilisation d'une partie du rez-de-chaussée d'un bâtiment de type habitation multifamiliale isolée existante à des fins de «Restauration» et de «Service professionnel associable à l'habitation»;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage no. 154-2014 (Annexe B) n'autorise pas la classe d'usage «Restauration» dans la zone 10V;

CONSIDÉRANT le fait que le règlement de zonage no. 154-2014 n'autorise pas l'usage «Restauration» dans les classes d'usages associables à l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE le groupe d'usage «COMMERCE 2 – Routier et touristique», qui inclue l'usage restaurant, est compatible avec l'affectation régionale «Résidentielle et de récréation» (et donc en zone 10V), tel que précisé dans les tableaux 3-A et 3-B du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage no. 154-2014 (Annexe B) autorise la classe d'usage «Service professionnel associable à l'habitation» dans la zone 10V;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.2.3.1, al. 2 (3) du règlement de zonage no. 154-2014, «... toutes les activités [Classe Service professionnel associable à l'habitation], y compris l'entreposage, sont tenues à l'intérieur d'une habitation unifamiliale isolée (détachée)» [et non multifamiliale];

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement révisé en vigueur et ne déroge au règlement no.154-2014 qu'à l'égard des aspects soumis au processus d'approbation du présent PPCMOI;

CONSIDÉRANT QUE ce projet respecte les critères d'évaluation édictés à l'article 2.3 du règlement no. 184-2017 sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a recommandé au conseil municipal d'accepter ce projet à la résolution 2019.05.18 de ses délibérations, le tout en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no. 184-2017;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 1 juin 2019 conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté le 13 mai 2019, le premier projet de résolution numéro 2019-05-087 du livre des délibérations ;

CONSIDÉRANT QUE ce second projet de résolution est adopté sans changements ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de résolution numéro 2019.06.123 adoptée en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant le bâtiment situé au 615, boulevard Rolland-Cloutier sur le lot existant 15-P du rang 9 du canton de Doncaster au cadastre de la municipalité de Lantier, circonscription foncière de Terrebonne – utilisation d'une partie du rez-de-chaussée d'un bâtiment de type habitation multifamiliale isolée existante à des fins de «Restauration» et de «Service professionnel associable à l'habitation», sur l'immeuble identifié par le matricule 4511-35-5032 en zone 10V.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.06.124

13. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE 206-2019

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement 206-2019 modifiant le règlement de zonage 154-2014 afin de modifier les dispositions relatives aux ouvrages interdits en bande de protection riveraine, aux saillies ainsi qu'à la location des maisons et des chalets sur le territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.06.125

14. REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 2018.11.235 - ENTENTE ET VENTE DU TERRAIN COMMERCIAL DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE cette résolution remplace la résolution 2018.11.235;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lantier souhaite le développement de son centre du village et, en ce sens, a pu analyser certaines possibilités ;

ATTENDU QUE des discussions sont intervenues avec Gestion HDLS inc. pour la vente du terrain commercial situé au (1014) boulevard Rolland-Cloutier, matricule 4612-81-4126, sur le lot numéro 66 rang 8 du cadastre officiel du canton de Doncaster, dans la circonscription foncière de Terrebonne, contenant une superficie de 3 662,1 mc, pour la somme de 13 400,00\$ sans garantie légale, laquelle vente est conditionnelle au développement et à l'implantation d'un marché d'alimentation et autres locaux adjacents qui seront mis en location pour permettre un développement connexe aux objectifs recherchés par la municipalité pour le développement de son cœur du village ;

ATTENDU QUE la municipalité entend elle-même se porter locataire d'un espace pour l'implantation de sa bibliothèque municipale ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU de nommer M. Richard Forget, maire et M. Benoit Charbonneau directeur général comme représentants autorisés à signer les documents de cette transaction.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.06.126

15. MANDAT DONNÉ À G2 ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC ET RADO, CORBEIL, GÉNÉREUX ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DANS LE CADRE DE LA RÉGULARISATION DES RUES SUITE À LA RÉFORME CADASTRALE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU de donner le mandat de régularisation, préparation des descriptions des rues identifiées, rencontre et préparation du plan pour discussion au prix de 14 900\$ + taxes aux firmes G2 Arpenteurs-géomètres Inc et Rado, Corbeil, Généreux Arpenteurs-Géomètres.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.06.127

16. MANDAT ET LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de donner le mandat à Godard Bélisle St-Jean et associés pour entreprendre les procédures de recouvrement dans les dossiers suivants:

Article 1022 du Code Municipal

Matricule	Mandat
4411-96-6784	2016-2017-2018
4514-31-5619	2016-2017-2018
4514-40-4114	2016-2017-2018
4611-75-8511	2016-2017-2018
4711-46-8237	2017-2018-2019
4712-97-2008	2017-2018-2019
4718-73-9793	2017-2018-2019

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.06.128

17. OPPOSITION À LA DÉCISION DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS CONCERNANT LA MODIFICATION DES MODALITÉS DE CHASSE EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT le communiqué de presse du 15 mai 2019 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) concernant la collaboration des chasseurs pour contrer l'établissement de la maladie débilitante chronique des cervidés;

CONSIDÉRANT QU'afin de maintenir de basses densités de cerfs, le MFFP entend modifier les modalités de chasse en vigueur sur certaines zones du territoire de la MRC des Laurentides afin de les rendre plus permissives et ce, pendant une période évaluée à 6 ans;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Ville de Barkmere et des municipalités d'Amherst, d'Arundel, d'Huberdeau et de Montcalm, les chasseurs n'auront pas à s'inscrire au tirage de permis pour le cerf sans bois;

CONSIDÉRANT QUE la période de chasse sera du 24 septembre au 17 novembre 2019 et que l'utilisation de tous les engins et la récolte de tous les segments de la population des cerfs seront permises, sans restriction;

CONSIDÉRANT QU'aucun cas de la maladie débilitante chronique des cervidés n'a été détecté dans la faune sauvage;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure draconienne aura des effets néfastes importants sur l'économie de ce secteur de la région à moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier est d'avis que pour des raisons de sécurité, des mesures supplémentaires doivent être prévues et qu'une présence accrue des agents de la Faune est nécessaire et que le MFFP n'en fait pas mention;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

appuyé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Lantier s'oppose fermement à la décision du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et demande à monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, de suspendre la décision de son ministère quant à rendre les modalités de chasse telles que précédemment décrites dans les zones de surveillance rehaussée;

QUE la municipalité de Lantier demande au MFFP de proposer un plan d'intervention plus adapté;

QUE la municipalité de Lantier exige du MFFP ainsi qu'au ministère de la Sécurité publique des mesures sécuritaires plus accrues et en fonction de l'affluence prévisible;

ET

QUE la présente résolution soit transmise à toutes les villes et municipalités comprises sur le territoire de la MRC pour appui ainsi qu'à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2019.06.129

18. AUTORISATION DE DÉTRUIRE LES DOCUMENTS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'autoriser la destruction de documents selon le calendrier de conservation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2019.06.130

19. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 43.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Marie-Chantale St-Antoine
Directrice générale et sec.-trésorière adj.

Richard Forget,
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.